

Commentaire présenté à l'Office des Transports du Canada (Commentaire présenté avec le formulaire)

Sujet: Consultation sur la demande d'autorisation de construction pour la voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic

Nom: Audrey Dallaire

Date: 2026-01-26

Bonjour,

Vous trouverez en pièce jointe mes commentaires

Merci beaucoup et bonne journée!

Audrey Dallaire

Attachement N°1 –

Bonjour,

Je suis une résidente de Frontenac et je tiens à vous à exprimer mon opinion face au projet de la voie de contournement ferroviaire.

Mon conjoint et moi avons choisi de construire notre maison dans un coin calme et paisible de notre municipalité en 2014. Lors de la tragédie du 6 juillet 2013, nous étions présents dans le secteur. Mon conjoint a passé la nuit à observer la scène avec désarroi et à s'inquiéter pour nos proches et nos amis pendant que j'étais à l'hôpital dans le cadre de mon travail à attendre les blessés.

Suite à cette tragédie humaine et environnementale, une voie de contournement a été demandée pour faire sortir le train du centre-ville de Lac-Mégantic afin d'éviter qu'une autre tragédie se reproduise.

Je ne nie pas le fait que des personnes puissent être affectée psychologiquement encore à ce jour par cette tragédie, mais je ne crois pas que ce projet dans sa forme actuelle soit la solution pour retrouver un bien-être collectif.

Dans le cadre de votre consultation publique, vous nous demandez comment l'emplacement ou l'exploitation de la voie de contournement proposée nous affecterait-il en décrivant les avantages attendus ou les préoccupations que nous avons. Alors voici comment je pense que ce projet nous affectera ma famille et moi, mais aussi tous les citoyens de la région.

Tout d'abord, j'ai une très grande préoccupation concernant **l'eau potable**. Je sais qu'il y a plusieurs mesures d'atténuation qui ont été présentées pour protéger l'environnement, la flore et la faune, mais ces mesures sont des mesures de surveillance et il n'y a pas de critères précis concernant les seuils de contamination, les normes d'abaissement des puits et les normes de qualité de l'eau entre autres.

Actuellement, nous ne savons pas qui assurera la gestion du plan de surveillance, alors je ne comprends pas comment vous pourriez donner votre autorisation à ce projet alors que ce point névralgique n'est pas réglé. Je suis inquiète sur le processus que les personnes dont le puit sera affecté par les travaux et l'exploitation de la voie de contournement devront subir. Qui fera la surveillance de la qualité de notre eau? Ce ne peut pas être une seule personne, il est inhumain qu'une personne assume cette charge à elle seule! Que se passera-t-il quand cette personne sera en vacances et que nous aurons une problématique avec notre puit? Qu'arrivera-t-il si cette personne tombe subitement malade? À quelle fréquence la qualité de notre eau sera-t-elle analysée? Qui paiera pour faire analyser nos puits? Est-ce que nous devons nous engager des avocats pour faire respecter notre droit à l'accès à l'eau potable qui est un droit humain reconnu par l'Organisation des Nations unies? Nous allons subir les impacts d'une décision qui n'est pas la nôtre, je ne vois pas pourquoi nous devrions défrayer les coûts de surveillance de nos puits et de nos sols. Ce n'est pas de notre responsabilité, c'est aux promoteurs d'assumer ces frais.

L'INSPQ a publié en 2025 le document suivant : [Effets sur la santé et pistes de gestion pour des problématiques d'approvisionnement en eau potable : une étude de la portée | Institut national de santé publique du Québec](#). Dans ce document, nous pouvons lire à la section 4.2.2 que « Les problématiques d'approvisionnement en eau potable ont des impacts multiples et complexes sur la santé individuelle et collective. [...] En effet, l'utilisation de méthodes alternatives de collecte d'eau en cas de pénurie telles que

l'entreposage de l'eau dans des contenants temporaires, des citernes ou des réservoirs de manière non sécuritaire pourrait engendrer une contamination microbiologique de l'eau et pourrait contribuer aux manifestations gastro-intestinales. [...] Les problématiques d'approvisionnement en eau obligent les ménages touchés à prioriser son utilisation pour la consommation, parfois au détriment de pratiques hygiéniques comme le lavage des mains, l'hygiène corporelle, la désinfection des surfaces ou le lavage des draps [...]. Ces situations peuvent mener à la baisse de l'assainissement et de l'hygiène, ce qui favorise la transmission de maladies infectieuses [...]. Une autre revue (Neira et al., 2023) avance que les interruptions d'approvisionnement en eau peuvent contraindre à collecter et à entreposer de l'eau près du domicile dans des réservoirs, augmentant ainsi le risque de contamination de l'eau par des organismes responsables de la transmission de maladies vectorielles [...]. Les difficultés d'approvisionnement en eau potable ont également le potentiel d'influencer le développement et la gestion de maladies chroniques. Certains contaminants, qui sont susceptibles d'être plus présents lors de problématiques d'approvisionnement en eau, augmentent les risques de développer des maladies chroniques et certains cancers [...]. En effet, les préoccupations liées au manque d'eau et le temps nécessaire pour s'en procurer suffisamment peuvent réduire le temps alloué aux soins de santé et à l'hygiène corporelle des nouveau-nés. De même, une association entre l'insécurité hydrique du ménage et une diminution de la santé physique chez les femmes en post-partum ainsi qu'une baisse de la qualité de vie perçue chez les femmes a été rapportée. » Ce ne sont que quelques extraits qui démontrent que la difficulté d'approvisionnement en eau a un impact réel sur notre santé physique et ce malgré la mesure d'atténuation d'installer des réservoirs d'eau aux propriétaires affectés, car cette mesure présente des risques en elle-même.

Les mesures d'atténuation parlent d'un raccordement au système d'aqueduc de la municipalité. J'ai des inquiétudes face à cette mesure. Combien de puits devront être affectés et selon quels critères pour que cette mesure soit mise en place. Qui décidera? Qui paiera? Est-ce que les puits municipaux auront la capacité de fournir ces futurs nouveaux utilisateurs? Est-ce que les coûts de mise en application de ces mesures ont été calculées et prévues au budget? Toutes ces mesures prévues au plan de surveillance sont-elles réalisables et applicables concrètement?

Lors d'une rencontre organisée par TC le 18 novembre 2024, Mme Julie Gauthier, hydrogéologue de la firme LNA a admis que les impacts sur l'eau potable sont réels et sérieux. Rien pour nous rassurer surtout que nous n'avons, à l'heure actuelle, aucune garantie légale advenant le cas où nos puits seront affectés.

Les **enjeux environnementaux** sont tout aussi inquiétants. La construction et l'exploitation de cette voie de contournement vont provoquer la destruction de plusieurs hectares de milieux humides. Il y a eu 2 BAPE, en 2018 et 2019, qui ont évalués ce projet. Par contre, les résultats de l'étude d'Englobe ont été connu en 2022, donc 3 ans après la fermeture du dernier BAPE. Les informations contenues dans cette étude n'ont pas été considérées dans le BAPE alors comment considérer que le BAPE avait toutes les informations à sa disposition pour rendre une décision éclairée?

Je suis indignée de savoir que les autorités peuvent passer outre un arrêt ministériel (AM 2006-040) qui interdit la recherche minière ou l'exploitation minière, car le terrain est nécessaire à l'alimentation de la prise d'eau potable de la Ville de Lac-Mégantic. Le tracé actuel passe dans la zone concernée. Des gens ont jugé dans le passé que cette partie du territoire devait être protégée, car elle est importante au niveau environnemental. De quel droit un organisme gouvernemental peut être au-dessus des lois? Quel message cela envoi à nous simples citoyens? Le gouvernement a le droit de faire ce qu'il veut, mais nous, nous devons nous conformer à toutes les lois sous peine de contraventions coûteuses.

Nous savons très bien l'importance des milieux humides pour l'environnement et nous savons très bien que les milieux humides qui seront détruits ne pourront pas être restaurés dans leur entièreté et que la portion qui sera restaurée ne pourra jamais remplacer l'effet naturel de ces milieux. Dans cette période de notre époque où les changements climatiques progressent à vitesse grand V, est-il acceptable de détruire consciemment cette portion importante de milieux humides qui contribue à préserver notre environnement? À mon humble avis, je ne crois pas.

Je n'ai pas les connaissances nécessaires pour bien comprendre toutes les études et documents qui ont été mis à notre disposition, mais j'arrive difficilement à comprendre comment sera géré l'accumulation d'eau générée par les pluies et la fonte des neiges dans l'énorme tranchée qui devra être creusée sans possibilité de contamination des sols ou infiltration. Où cette eau pourra s'infiltrer? Pourra-t-elle cheminer jusqu'à la rivière et contaminer une zone encore plus grande? Pourra-t-elle cheminer jusqu'à nos puits. Je n'ai pas trouvé de réponse claire dans les documents. Je m'inquiète aussi de toute l'eau qui sera rejetée dans la phase de construction. Cette eau potable sera perdue à jamais et dans le contexte actuel où l'eau potable se fait de plus en plus rare même ici au Québec, nous l'avons vécu dans notre région l'été dernier lors de la période de sécheresse, comment justifier la construction de cette voie de contournement? Les

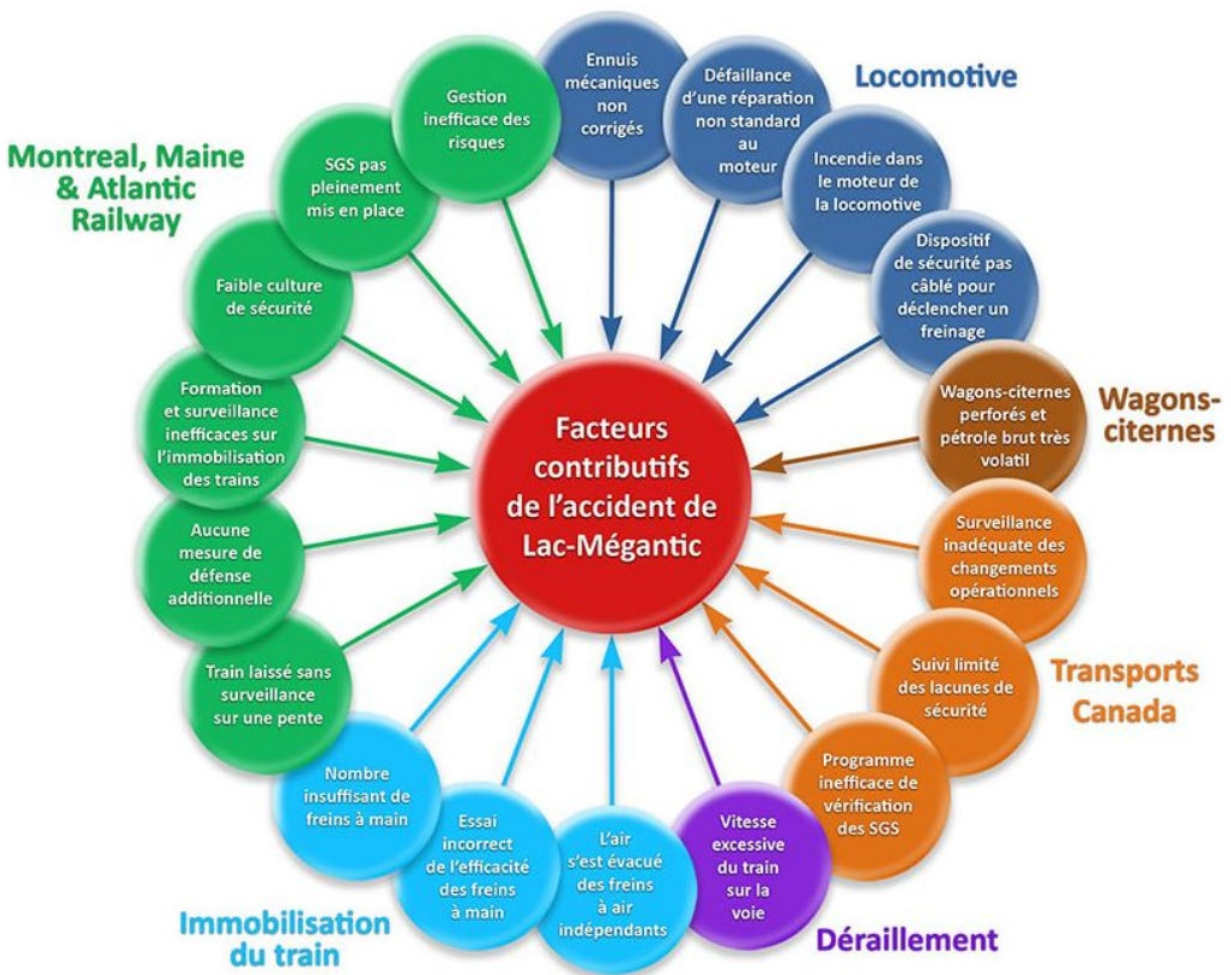
mesures d'atténuation ne permettront pas de diminuer la quantité d'eau potable qui sera gaspillée.

Les garanties ou les mesures d'atténuation ne me rassurent pas. Le simple fait de savoir que des arrêtés ministériels peuvent être transgressés par les autorités me laisse croire que si nous avons des problèmes avec nos puits, nous serons laissés à nous-mêmes, car les autorités trouveront toujours moyen de ne pas faire face à leur obligation en trouvant des failles dans les contrats ou les lois.

La **sécurité ferroviaire** est importante. Je reconnais que le nouveau tracé comporte moins de passage à niveau, mais je me questionne sur le passage à niveau qui sera dans le 10^e rang, car de ce que je comprends des plans, il sera à courte distance de la route 161, alors les voitures devront s'immobiliser jusque sur cette portion de la route qui a une limite de vitesse à 90km/h lorsque le train qui sera plus long qu'actuellement passera. Est-ce qu'il y aura des feux de signalisation sur la route 161 pour signaler le passage du train pour éviter des accidents?

Selon les plans, la voie de contournement ferroviaire passera tout près de l'usine Tafisa. Je m'inquiète des risques que le train passe aussi près de matière inflammable qu'est la poussière de bois qui est aussi volatile. Le CPKC informe régulièrement la population via la Ville de Lac-Mégantic que lors d'opération de meulage, il y a une possibilité de voir des étincelles. Est-ce que ce risque a bien été évalué?

Cette voie de contournement a été demandée suite au déraillement du train pour éviter qu'un autre drame se reproduise. Lorsque je regarde les conclusions du BST sur les circonstances qui ont menées au déraillement, en aucun temps il est fait mention du nombre de courbe de la voie actuelle. Comme vous pourrez le voir sur le schéma qui suit, les facteurs contributifs découlent du laxisme de Transport Canada et de la volonté d'une entreprise privée à vouloir faire plus de profits au détriment de la sécurité.



Source : [Résumé de l'enquête sur le train parti à la dérive et le déraillement survenu à Lac-Mégantic - Bureau de la sécurité des transports du Canada](#)

Si vous autorisez ce projet, vous autorisez une dépense des fonds publics de plusieurs centaines de millions de dollars au profit d'une entreprise privée. Dans le contexte actuel, il est déraisonnable d'augmenter la dette du pays que plusieurs générations de Canadiens et Canadiennes devront absorber pour permettre la construction d'un court tronçon de voie ferrée qui de surcroît ne protégera même pas les citoyens, car le train sera plus long donc plus lourd et roulera plus rapidement, les risques de déraillement sont toujours présents. Tant qu'à dépenser autant d'argent de fond public, pourquoi ne pas l'investir pour la sécurité ferroviaire pan canadienne avec des programmes de surveillance plus rigoureux et des exigences plus strictes envers les compagnies ferroviaires pour qu'elles respectent les normes. Je trouve égoïste de réclamer un projet qui coutera aussi cher à la population canadienne et qui donnera seulement l'illusion de sécurité pour une petite partie de cette population canadienne. En aucun temps le BST recommande de déplacer la voie ferrée. Le BST recommande plutôt à Transport Canada

de jouer un rôle actif à l'égard des systèmes de gestion de la sécurité des compagnies ferroviaires en s'assurant qu'ils existent, qu'ils fonctionnent et qu'ils soient efficaces (R14-05). Il recommande aussi que les compagnies ferroviaires mettent en place des moyens de défense physiques additionnels pour empêcher les trains de partir à la dérive. (R14-04). Est-ce que ces recommandations provenant d'un organisme indépendant et spécialisé qui auront un réel impact sur la sécurité à travers tout le pays ont été appliquées?

Le **rétablissement social** a aussi été évoqué comme justification pour cette voie de contournement. Je reconnais que des gens sont encore à ce jour affectés psychologiquement par cette tragédie et qu'ils croient que le fait de ne plus voir passer le train au centre-ville aidera à leur guérison. Par contre, je crois que si ce projet va de l'avant, il créera de la détresse psychologique chez les gens qui sont à risque de voir leur puit s'assécher et/ou se contaminer, de voir les sols s'affaisser et autres. Dans le document de l'INSPQ ([Effets sur la santé et pistes de gestion pour des problématiques d'approvisionnement en eau potable : une étude de la portée | Institut national de santé publique du Québec](#)), il est inscrit : «Les problématiques d'approvisionnement en eau affectent également la santé mentale et psychosociale des individus ainsi que la santé sociale au niveau des interactions et des relations au sein de la société.[...] les personnes en situation d'insécurité hydrique éprouvent du stress, des sentiments de honte et de culpabilité ou de baisse d'estime de soi associés à l'incapacité de maintenir les activités domestiques et d'hygiène corporelle[...]. Une revue de la littérature [...] a relevé une association entre les problèmes d'approvisionnement en eau et la détresse psychologique, souvent liée à la préoccupation constante de manquer d'eau de qualité et au sentiment d'injustice [...]. Le mécontentement engendré par le manque d'eau et le stress lié aux mesures d'adaptation à adopter pourraient avoir le potentiel de déclencher des tensions et des conflits au sein des ménages ou entre les membres d'une communauté [...]. » D'ailleurs, je trouve complètement inhumain d'avoir fait subir le stress d'une expropriation à mes concitoyens avant même que vous ayez donné votre autorisation au projet. Un des buts de ce projet vise le rétablissement de la population, mais ce projet dans sa forme actuellement va créer de la détresse chez de nouvelles personnes. En autorisant ce projet, vous permettrez peut-être à certaines personnes de guérir, mais combien d'autres deviendront malade physiquement et psychologiquement? Il est décrit que pour soigner un trouble de stress post traumatique, la psychothérapie structurée et ciblée, généralement un type de thérapie

cognitivo-comportementale appelé thérapie d'exposition aide.¹ Alors, je ne crois pas que la voie de contournement guérira notre population. Les gens ne le verront peut-être plus, mais ils continueront de l'entendre siffler et de rouler sur les rails, comme nous le vivons actuellement même si nous demeurons loin de la voie ferrée actuellement. Est-ce que la santé mentale de ces gens est plus importante que la nôtre?

En terminant, vous nous demandez comment vous pourriez répondre à nos préoccupations. Je sais que vous me répondrez que plusieurs mesures d'atténuation ont été créées, mais elles ne sont pas rassurantes. Aucun expert a écrit qu'il est certain de la façon dont les puits et la nappe phréatique seront affectés, donc ils ne peuvent être certain que les mesures d'atténuation fonctionneront.

Pour répondre à nos préoccupations, vous devriez minimalement faire en sorte que nous obtenions des garanties légales à vie sur nos puits et que les seuils de contamination et d'abaissement soient clairement établis et raisonnables. Vous ne devriez pas accepter ce projet tant et aussi longtemps que la gestion du plan de surveillance des puits ne soit clairement prise en charge de façon pérenne.

Je comprends que les gens demandent à ne plus voir le train au centre-ville, mais on ne peut pas se permettre de prendre cette mesure qui devrait théoriquement éviter une autre catastrophe en sachant pertinemment que cette voie de contournement engendra une catastrophe écologique par sa construction et son exploitation.

Je me sens réduite en tant que citoyenne à me résigner à ce plan qui, s'il se concrétise, sera fait au détriment de l'environnement ainsi que de la santé physique et mentale d'une partie de la population pour permettre un hypothétique rétablissement social d'une autre partie de la population. Est-ce que la volonté de la population qui ressent toujours les effets de la tragédie a plus de valeur que celle de ceux qui seront affectés par la voie de contournement?

Est-ce que la demie-voie devient un compromis raisonnable? Le projet dans sa forme actuelle ne peut aller de l'avant. Les garanties et la mise en application du plan de surveillance ne sont pas suffisamment établies pour bien protéger les citoyens qui seront touchés.

¹ [Trouble de stress post-traumatique \(TSPT\) - Troubles mentaux - Manuels Merck pour le grand public](#)

Merci de nous avoir donné l'occasion de nous exprimer.

Cordialement

Audrey Dallaire